ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
fnath.org

Groupement Inter Départemental Dordogne/Corrèze
Comité de la Corrèze Maison des Associations
11 Place Jean Marie Dauzier 24600 RIBERAC
Tél : 05.55.87.01.17.45
Fnath19@gmail.com – www.fnath19.fnath.org

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE
FNATH

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la FNATH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FNATH.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom * ... 1
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse * ... 2
Numéro et nom de la rue

* Code Postal * Ville ... 3

* Pays ... 4

Les coordonnées de votre compte * 5
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

* 6
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Nom du créancier * FNATH Association des accidentés de la vie 7
Nom du créancier

I.C.S * 8
Identifiant Créancier SEPA

* 86 avenue Maréchal Juin 9
Numéro et nom de la rue

* 24000 Code Postal * PERIGUEUX Ville 10

* France 11
Pays

Type de paiement : * Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐ 12

Signé à * ..... 2 Lieu — JJ MM AAAA Date 13

Signature(s) : * Veuillez signer ici

Note:Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :
auprès de votre groupement FNATH

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

❑ Je choisis l'option du prélèvement automatique en trois échéances mensuelles suivant la date d'adhésion, sans frais.
Une notification d'échéance des prélèvements 2017 me sera adressée en retour.
Veuillez obligatoirement joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).